

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 janvier 2023**

Régulièrement convoqué le 28 décembre 2022, le conseil municipal s'est réuni le 4 janvier 2023 à 20h00, sous la présidence du maire, Cédric GRANDPERRET.

Présents : Jean-François SANVERT, Julie JUGNET, Alain BAMET, Jean-Charles CLAUDEL, Antoine BELICARD, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Sébastien PRADES.

Absent et excusé :

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 9 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1) DM opérations stocks budget lotissement

Il nous faut délibérer sur des opérations sur le stock du budget lotissement pour 2022, à la suite de la vente des parcelles. Il nous faut équilibrer les comptes.

Nous ajustons les crédits des chapitres 040 et 042 de la façon suivante :

- En dépense de fonctionnement : compte 71355-042 : +10 016.75 €
Chapitre 023 : - 10 016.75€
- En dépense d'investissement : compte 3555-040 : + 10 016.75€
Chapitre 021 : - 10 016.75€

Approuvé à l'unanimité.

2) Election remplacement 1^{ère} Adjointe

À la suite de la démission de Michèle DORIN de son poste de 1^{ère} adjointe, nous devons procéder à l'élection d'un(e) nouvel(le) 1^{er} adjoint(e). Alain BAMET propose sa candidature pour le poste en association avec Jean-Charles CLAUDEL, en tant que conseiller délégué. Il nous expose ses motivations à tenir ce poste. Il n'y a pas d'autre candidature.

La charge de travail sera revue afin de redistribuer au mieux les tâches de chacun. Nous évoquons la répartition des indemnités.

Le Maire indique de procéder à l'élection du 1^{er} adjoint par vote à bulletin secret.

Le dépouillement est effectué pour les 9 bulletins :

- Sébastien : 1
- Alain : 5
- Jean-Charles 2
- Nul 1

Alain BAMET est élu au poste de 1^{er} adjoint avec 5 voix.

Jean-Charles CLAUDEL conserve sa place de Conseiller Délégué au maire. Il secondera Alain BAMET dans sa fonction de 1^{er} Adjoint.

Suite à l'élection, nous avons déterminé les nouvelles commissions communales :

- BATIMENT/LOGEMENTS COMMUNAUX
- BOIS/TERRAIN/VOIRIE
- CCAS
- COMMUNICATION/SITE
- COMMERCE/TOURISME
- CIMETIERE
- CIID
- PERSONNEL COMMUNAL
- SALLE DES FETES
- BUDGET
- URBANISME
- ATD 71

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le prochain conseil municipal se tiendra le 1^{er} février 2022 à 20h.